

**Arrêté du 3 novembre 2017 rapportant de l'arrêté du 29 septembre 2017
portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes)
au tribunal d'instance d'Aubervilliers
NOR : JUSB1731718A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2017 portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance d'Aubervilliers ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté en date du 29 septembre 2017 portant nomination à titre exceptionnel, à compter de la date de passation des comptes, de Mme Sandrine JANSON, adjointe administrative principale, en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance d'Aubervilliers, pour une nouvelle période, du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018, sont rapportées.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 3 novembre 2017.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON